



République Française

Département de
l'Aube**

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Les Noës-près-Troyes

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024**

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
23	15	15 + 5 pouvoirs

**Date de convocation
2 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Philippe LEMOINE**, Maire.

Présents : **Anne-Marie AUMER, Pascale CARDOT, Elvedin CAUSEVIC, Rachid CHADID, Frédéric COGNON, Michel DEBANA, Jean-Michel LALLEMAND, Philippe LEMOINE, Nicolas MORIS, Maria NARDEAU, Didier PELOIS, Marlène PETITJEAN, Alain PONTAILLER, Anabelle VALLOIS.**

Absents : **Séverine ANTOINE, Joëlle DIOT, Ly-Heang MOUMEN, Caroline ROUSSELET.**

Représentés : **Jean-Pierre ABEL à Pascale CARDOT, Sandro BOURSON à Frédéric COGNON, Véronique JORDY à Maria NARDEAU, Ringo MARAIS à Alain PONTAILLER, Eddy VAN DER LINDEN à Anabelle VALLOIS.**

Monsieur Elvedin CAUSEVIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de location des salles municipales au 01 01 2025

N° de délibération : 2024_12_04

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
<i>15</i>	<i>5</i>	<i>20</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>



Elvedin CAUSEVIC, rapporteur,

EXPOSE que comme à chaque fin d'année il convient d'étudier et de déterminer les tarifs qui seront appliqués pour la location des salles municipales l'année suivante.

La commission générale du 18 novembre 2024 a émis un avis favorable à aux augmentations suivantes des tarifs de location des salles Pierre Rat, Roger Dujeancourt et Irénée Ormancey, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- 4% (arrondis) pour les Noyats ;
- 6% (arrondis) pour les extérieurs ;
- 6% (arrondis) pour tous, pour la mise à disposition des cuisine, podium, praticable, ainsi que pour les cautions, forfaits ménage et forfait chauffage, tels que présentés ci-après, en euros :

		SALLE PIERRE RAT		
		Salle à disposition du vendredi 17h au dimanche 19h	Forfait chauffage (durant la saison de chauffe)	Cuisine
NOYATS	Location week-end	946	134	161
	Podium ou praticable	136		
EXTERIEURS	Location week-end	1 432	137	238
	Podium ou praticable	278		
Option Ménage		189		
Cauton 1		4 023		
Cauton 2		393		



		SALLE ROGER DUJEANCOURT		
		Salle à disposition du vendredi 17h au dimanche 19h	Forfait chauffage (durant la saison de chauffe)	Cuisine
NOYATS	Location	422	89	81
EXTERIEURS	week-end	640		119
Option Ménage		90		
Caution 1		1 354		
Caution 2		393		

		SALLE IRENEE ORMANCEY	
		Salle à disposition du vendredi 17h au dimanche 19h	Forfait chauffage (durant la saison de chauffe)
NOYATS	Location	128	60
EXTERIEURS	week-end	251	
Option Ménage		68	
Caution 1		1 354	
Caution 2		393	

AJOUTE que les propositions suivantes ont également été examinées et acceptées :

➤ **Associations noyates utilisant les salles lors des week-ends et jours fériés :**

- ❖ **1/2 tarif week-end ou jour férié, pour la 1^{ère} salle louée** durant la saison associative ;
- ❖ **Plein tarif** pour les **locations suivantes.**



➤ **Association noyates de seniors** (notamment l'Union Nationale des Combattants) :

❖ **Gratuité pour les manifestations patriotiques des 08/05, 11/11 et 05/12 ;**

❖ **Utilisation possible, en semaine,** avec intégration obligatoire au planning général, de **deux salles**, pour des repas ou jeux avec restauration, de **9h à 17h30 maximum**, avec rangement et remise en état des lieux, par l'utilisateur :

- **le mardi midi en salle Jacques Bezançon ;**
- **le jeudi midi en salle Roger Dujeancourt ;**
- **tarifs :**
 - ◆ **Gratuité** pour les **2 premières** utilisations ;
 - ◆ **3^{ème} et 4^{ème}** utilisations :

Salle Roger Dujeancourt	:	126 €
Salle Jacques Bezançon	:	104 €
 - ◆ **5^{ème} utilisation et suivantes :**

Salle Roger Dujeancourt	:	191 €
Salle Jacques Bezançon	:	137 €

➤ **Association des parents d'élèves du groupe scolaire :**

❖ **Gratuité pour 1 vide greniers par année scolaire ;**

❖ **Plein tarif pour les suivants.**

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

D'APPLIQUER à compter du 1^{er} janvier 2025, pour les tarifs de location des salles Pierre Rat, Roger Dujeancourt et Irénée Ormancey :

- une augmentation de 4% (arrondis) pour les Noyats ;
- une augmentation de 6% (arrondis) pour les extérieurs ;
- une augmentation de 6% (arrondis) pour tous, pour la mise à disposition des cuisines, podium, praticable, ainsi que pour les cautions, forfaits ménage et forfait chauffage, tels que présentés.



D'APPLIQUER les différentes dispositions particulières pour les associations, telles que présentées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Philippe LEMOINE
Maire

